



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
En N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pol-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (BRUXELLES, ANVERS, GAND, OSTENDE), departure times, and fares for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 11 février.

On écrit des Bords du Rhin à la Gazette d'Augsbourg : Les esprits sont dans une attente inquiète du dénouement de la crise belge. No-secours financiers de ce pays nous ont assez fait souffrir.

ANGLETERRE. — Londres, 14 février.

Avant-hier a eu lieu le mariage de M. Silvain Van de Weyer, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, avec miss Elizabeth-Anne Surgis, fille unique de M. Joshua Bates.

FRANCE. — Paris, le 16 février.

Le bruit circule au ministère de la guerre qu'un bataillon par division de l'armée du Nord a reçu l'ordre de rentrer dans ses garnisons respectives.

Feuilleton.

LES DEUX FEMMES DU MATELOT.

Dans cette partie de Marseille qu'on appelle la Vieille-Ville, et qui est bâtie sur le penchant d'une colline dont les rues descendent en échelle jusqu'à la Tourrette et jusqu'au port, presque à côté de la maison qu'on nomme encore aujourd'hui la maison de Milan, et où la tradition veut que ce client malheureux de Cicéron ait passé le temps de son exil, est une petite maison, à peu près pareille, au reste à celle de Milan, et aussi étroite, aussi misérable que ce débris de l'antiquité. La vivait pauvrement, en 1824, la jeune femme d'un matelot, avec ses deux enfants.

la cérémonie les deux époux ont immédiatement quitté la ville. Un magnifique déjeuner a été donné à cette occasion par M. Bates, à Portland-Place.

— On a reçu des nouvelles du Canada jusqu'à la date du 22 janvier. Plusieurs prisonniers, condamnés par la cour martiale, ont été exécutés le 18. Parmi eux se trouvent les quatre meurtriers du capitaine Walker.

Sir John Colborne a prêté serment comme gouverneur général, le 17 janvier.

Une tentative d'empoisonnement sur toutes les forces militaires campées à Brockville, a été heureusement découverte à temps. On avait jetté des matières délétères dans l'eau dont le camp était approvisionné.

— L'amiral Baudin a écrit à tous les agents français sur les deux continents américains de faire diriger vers les côtes occidentales du Mexique, toutes les forces navales françaises qui se trouvent dans l'Océan pacifique.

— On continue de parler d'un nouvel emprunt espagnol sous le nom d'emprunt d'Henderson, qui, dit-on, est déjà prêt et dont la publication n'est retardée que par l'absence de certaines pièces attendues de Madrid.

— On annonce, comme devant paraître dimanche, un écrit de M. de Cormenin, sous ce titre simple, mais qui comprend beaucoup de choses : Etat de la question.

— Six cents ouvriers Belges employés en France à la canalisation de l'Aisne, viennent d'être rappelés par leur gouvernement pour satisfaire au service militaire.

— Le Journal des débats publie ce matin, d'après une lettre d'un négociant de Mexico, un tableau fort résumé de nos affaires dans ces parages.

— L'envoi d'une flotte et de troupes au Mexique nécessitera d'ailleurs une demande de plusieurs millions de crédit à nos chambres et il faudra ensuite que ces demandes soient mises à la charge du gouvernement mexicain.

— Un courrier extraordinaire expédié de Mexico, le 19 décembre, à Tampico, ne confirme pas la nouvelle du changement de gouvernement ; un mouvement ministériel avait eu lieu, M. Gomez Pedraza, entré au ministère de la guerre le 12, n'y resta que trois jours.

Enfin, Marie se demandait si ce voyage prématuré serait pour elle sans issue; elle était jeune, jolie, et à vingt-sept ans, il est bien dur de regagner tous les soirs sa couche solitaire, après une journée de travail et de privations.

Marie tout en pleurant son mari refusait les offres de Jean, matelot comme Michel, commençant à prêter une oreille complaisante aux propositions du marguillier, homme riche, veuf, et qu'elle espérait amener à un mariage.

Ainsi la jeune femme encore vertueuse et pure arrangeait sa chute prochaine en faisant tourner son fuseau de chanvre qui venait bruiser aux oreilles de ses deux enfants endormis.

— Marie ! Marie ! C'était la voix de Michel. Elle court, elle se précipite, elle ouvre, c'était Michel en effet : il entra suivi d'un personnage enveloppé dans un burnou qui cachait sa

— Le comité des 221 avait envoyé ces jours derniers une circulaire à tous les électeurs du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris afin de les convoquer pour hier 15 février, chez Pepin Lehalleur, rue Richelieu.

— On s'est réuni en effet chez M. Pepin Lehalleur, et c'était M. Jacqueminot qui présidait la réunion. L'objet de la réunion était la candidature de M. Jacques Lefebvre.

— La commission des 221, qui est en permanence rue de Grammont, n° 17, reçoit des départements les nouvelles les plus favorables au triomphe des principes que les membres des 221 soutiennent.

Toutes les lettres sont d'accord sur la réaction qui s'opère dans un grand nombre de localités contre la coalition, et principalement dans les villes où le commerce et l'industrie ont besoin pour prospérer de l'ordre, de la paix et de la stabilité de nos institutions.

— On annonce, comme devant paraître dimanche, un écrit de M. de Cormenin, sous ce titre simple, mais qui comprend beaucoup de choses : Etat de la question.

— Six cents ouvriers Belges employés en France à la canalisation de l'Aisne, viennent d'être rappelés par leur gouvernement pour satisfaire au service militaire.

— Le Journal des débats publie ce matin, d'après une lettre d'un négociant de Mexico, un tableau fort résumé de nos affaires dans ces parages.

— L'envoi d'une flotte et de troupes au Mexique nécessitera d'ailleurs une demande de plusieurs millions de crédit à nos chambres et il faudra ensuite que ces demandes soient mises à la charge du gouvernement mexicain.

— Un courrier extraordinaire expédié de Mexico, le 19 décembre, à Tampico, ne confirme pas la nouvelle du changement de gouvernement ; un mouvement ministériel avait eu lieu, M. Gomez Pedraza, entré au ministère de la guerre le 12, n'y resta que trois jours.

taille et ses traits, et si courbé, si abattu par la fatigue que le premier soin du matelot fut d'enlever la couverture du lit de Marie, de l'étendre sur le plancher en guise de tapis oriental et d'y placer son compagnon qui s'accroût et parut céder à la lassitude et au sommeil.

— Est-ce bien toi, Michel ? s'écria Marie véritablement éblouie par l'éclat de ce riche costume qui scintillait à la lueur douteuse de la lampe; est-ce bien toi ? Et, sainte Vierge ! es-tu toujours chrétien ?

— Toujours, répondit le matelot en se précipitant sur la couche de ses enfants et en les prenant pour les embrasser, malgré leurs cris et leurs terreurs.

Quand les enfants furent un peu apaisés et que Marie fut un peu revenue de son trouble, Michel prévint toutes les questions et raconta ce qui suit :

— Ecoute-moi bien, Marie, lui dit-il, et ne m'interromps pas, tu seras libre, quand tu m'auras écouté jusqu'au bout, de prendre le parti qui te conviendra le mieux, c'est-à-dire, de passer toute ta vie avec moi, ou, d'un mot, de me faire remonter sur le vaisseau qui m'amène pour aller vivre à Toulon ou à Nice, ou bien encore à Naples, ou parmi les Grecs de l'Archipel, car il faut que je voie la mer tous les jours, et je n'aime pas celle du pont.

— Te quitter ! s'écria Marie, à qui Michel semblait plus beau que jamais depuis qu'il était resplendissant d'or et de pierreries, et qu'un cachemire entourait sa taille; te quitter ! jamais ! Ah ! si tu savais ce que Jean et un vieux marguillier ont fait pour...

— Ecoute-moi donc, dit Michel, et il commença :

Nous partimes, comme tu le sais, il y a à peu près un an, sur le petit chebeck de Saint-Pierre, pour aller à Livourne, et à peine édués-nous perdus de vue les côtes de Marseille, qu'un coup de vent s'éleva et nous força, malgré nous, à prendre la pleine mer; la nuit vint en même temps, et Dieu sait le chemin que nous fîmes ! Au jour, nous nous trouvâmes entre le ciel et l'eau, et vis-à-vis de deux bâtiments algériens qui nous abordèrent sans façon, nous furent prisonniers, débarrassèrent les

ria, après être resté quarante jours au ministère des finances, en était sorti le 12, et y avait été remplacé le 5 par M. Cortina. La lettre dont ces détails sont extraits, en annonçant que la ville de Mexico est tranquille, se tait sur le sort des Français.

Nous avons reçu par la voie de Londres des lettres de Tampico du 7 janvier :

Une flotte anglaise de 13 voiles, sous les ordres du commandant Douglas, est arrivée en vue de Vera-Cruz.

M. Packenham, le ministre anglais au Mexique, est revenu sur cette expédition.

On assure que le maréchal Valée est débarqué à Toulon et qu'il est disposé à accepter le portefeuille de la guerre.

Nos démêlés avec le Mexique émeuvent toute sorte d'ambitions. Nous trouvons aujourd'hui dans le *Mémorial bordelais* ce qui suit :

« On dit à Madrid que le général Espartero voudrait que don Carlos fût appuyé par l'Europe pour fonder une dynastie à l'empire du Mexique, et que son fils puiné, don Juan Carlos, épousât la reine Isabelle. Don Carlos n'aurait besoin que de transports, car tous ses serviteurs et une grande partie de son armée le suivraient au Nouveau-Monde, et cela mettrait un terme à la lutte espagnole. Maroto pourrait alors devenir le généralissime des forces de l'empire mexicain, et Espartero le connétable d'Espagne. Par ce moyen, la France serait remboursée de ses frais et prétentions sur le Mexique, au moyen d'emprunts; et l'Angleterre trouverait d'autres compensations bien réelles, en arrangeant la politique péninsulaire et préparant un avenir florissant aux belles contrées américaines qui n'offrent aujourd'hui que l'aspect de la misère et de l'anarchie, au préjudice de l'industrie et du commerce de l'Europe. »

Le théâtre du Palais-Royal a donné hier une comédie de MM. Ancelet et Paul Duport dont le succès a été complet. Elle est intitulée : *Dieu vous bénisse!* Une jeune dame préserve sa sœur de la séduction dont la menace un brillant marquis en procurant à ce dernier un éternuement qui arrive au moment de la déclaration la plus passionnée. Ce proverbe joué avec esprit a fait le plus grand plaisir.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La séance d'hier, à la Chambre des Députés, s'est terminée par la prise en considération de la proposition de M. Séoane, qui demande la mise en accusation de M. Toreno, pour avoir violé diverses lois en prorogeant le contrat concernant les mines de mercure d'Almaden, et malversé dans le maniement des fonds publics.

La troupe de Munagorri s'est mutinée jeudi dernier (7 février), en demandant à être payée. Après deux jours de durée, la sédition a été apaisée par l'abandon de cinq à six mille francs, formant le fonds de réserve, qui ont été distribués aux mutins. On assure que le désordre s'est borné à des cris et des menaces, et qu'on a pu se préserver de plus graves excès. (Phare de Bayonne du 12.)

DÉCRET DE PROROGATION DES CORTÈS.

« Prenant en considération les graves intérêts dont mon gouvernement est occupé en ce moment, notamment ceux qui ont rapport à la prochaine campagne que je désire voir entreprendre avec le plus grand zèle, à l'effet de terminer promptement la guerre déplorable qui épuise la nation ;

« Attendu que les dignes représentants de la nation, après une longue et laborieuse session de l'année dernière, siègent depuis trois mois de la session actuelle, ce qui n'est pas moins pénible pour eux que préjudiciable à leurs intérêts, tandis que leur présence dans les provinces sera très utile pour ranimer, s'il est nécessaire, l'enthousiasme des populations qui bien que toujours loyal, constant et soutenu comme il sied à des Espagnols, pourra recevoir une plus vive impulsion ou une direction plus habile de l'exemple et des conseils des députés de sa confiance ;

« Au nom de notre auguste fille Isabelle II et en qualité de reine régente, conformément à l'art. 26 de la constitution, et le conseil des ministres entendu, j'ordonne ce qui suit :

« Article unique. Les cortès de la présente législature sont prorogées sous toutes les réserves de les rappeler aussitôt que les motifs qui me déterminent à les proroger, le permettront.

« Vous l'aurez pour entendu, et le communiquerez aux cortès.

Paît au palais, le 8 février 1850.  
A Evariste Perez de Castro, président du conseil des ministres.  
Madrid, 9 février 1850. EVARISTE PEREZ DE CASTRO.

Saint-Pierre de sa cargaison et le firent sombrer, tout cela dans un clin-d'œil : huit jours après, nous débarquâmes à Alger et le forban à qui j'étais échue en partage me vendit pour je ne sais combien de boudjous à un riche aga, qui avait une habitation dans les environs de la ville.

Je l'assure, ma chère Marie, que nous calomnions les Algériens quand nous les accusons de maltraiter leurs esclaves, ils leur coupent le cou, ou ils les traitent avec douceur; point de reproches, point de menaces; ils ne vous appellent ni pareseux, ni chien de chrétien; ils vous donnent votre nom, et fixent le même jour le travail qui vous est imposé et la rançon qu'ils exigent de vous; si la rançon arrive vous êtes libre; si la tâche n'est pas remplie ou que quelque jalousie inquiète le maître, s'il est saisi de quelque dépoint ou de quelques superstition, s'il vous regarde comme un homme de mauvais augure chez lui, il vous vend ou le bourgeois arrive avec son large cimier, et la tête de l'esclave vole à vingt pas du corps. Voilà tout, mais c'est bien terrible; non seulement on n'est pas libre, ce qui est un malheur dont on ne comprend l'étendue que lorsqu'on est dans l'esclavage; mais encore la vie est à chaque instant menacée par un maître calme; qui a la douceur du chat, et qui vous sourit au moment même où il donne l'ordre de vous tuer.

— Oh! les scélérats! s'écria Marie.

— Non, répondit naïvement Michel, ils sont les maîtres; ils vous ont acheté. Le mal est de vendre les hommes, il vaut mieux les tuer. Mon maître, Sidi Coggia, était un vieillard riche et sévère, qui n'aimait que deux choses au monde, sa fille et ses fleurs. C'était moi qui étais chargé du soin de veiller la nuit sur les fleurs de les protéger contre un froid subit ou la venue des animaux sauvages qui rôdent souvent la nuit autour des habitations. Dans l'après-midi, quand la chaleur du jour était passée, je les arrosais, et la fille de Coggia venait toujours alors au milieu des fleurs, soit avec son père, soit seule. Le père le permit d'abord, parce que nous ne parlions pas la même langue, ensuite il le toléra par faiblesse et par habitude, Coggia appelait sa fille Fatime, ce qui est un nom sacré parmi eux et qui a été porté par une des femmes de Mahomet.

— Cette Fatime était-elle jolie? demanda Marie.

— A te dire le vrai, répondit indifféremment Michel, je ne suis pas fon de toutes ces Africaines; elles ont de beaux yeux, on ne peut le nier; mais elles sont trop brunes à mon goût; pour elles c'est différent, elles aiment tous les hommes qui ne sont pas de leur pays, et vivent si tristement à Alger qu'elles ne désirent qu'une chose, c'est de venir en Europe. Fatime m'aima..., oui, Marie, elle m'aima et je m'en aperçus facilement. Je pensai alors que c'était Dieu qui, pour mes péchés, m'envoyait ce nouveau malheur; car si le vieux Coggia venait à s'apercevoir de l'amour de sa fille j'étais un homme perdu.

HOLLANDE.

Le *Handelsblad* rappelle que les états-généraux se réuniront de nouveau le 27 de ce mois, pour s'occuper de lois sur le budget décennal et les monnaies. Il ajoute qu'il sera sans doute fait une communication diplomatique.

Le 12 de ce mois est mort à Rotterdam, M. le baron Van Zuilen van Nyevelt, membre de l'ordre équestre et des états de Hollande, forestier du 5<sup>e</sup> district de la Hollande méridionale, secrétaire de la ville de Rotterdam.

Le gros des forces néerlandaises est toujours rassemblé à l'est du Brabant septentrional. La plupart des points aux environs de Bois-le-Duc sont pourvus d'ouvrages de campagne et une artillerie formidable s'y trouve réunie. Il paraît que l'hôpital de campagne sera transporté d'Eindhoven dans cette place. (Aavondbode.)

Nous extrayons ce qui suit, d'une lettre particulière de Londres, du 12 février :

« Nous sommes informés de bonne source que la Conférence a résolu d'inviter le gouvernement belge à retirer, comme l'a déjà fait la Hollande, ses troupes à une distance convenable de la frontière, pour éviter de sa part toute collision imprudente que des chefs ne peuvent souvent pas empêcher. La note ou la lettre, qui fait part de cette résolution de la conférence au cabinet belge, partira ce soir pour Bruxelles, et quoique cette invitation ne soit accompagnée d'aucune espèce de menace, on ne doute cependant pas que le gouvernement belge ne se hâte de se rendre au vœu exprimé par la conférence.

Jusqu'ici l'ambassadeur de Hollande n'a pas encore signé le traité. Sa signature est considérée comme inutile, aussi long-temps que la Belgique n'a pas répondu à la dernière note qui lui a été adressée et qui contient le rejet de ses dernières propositions quant aux territoires. (Idem.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 27 février.

Le conseil des ministres s'est assemblé aujourd'hui à deux heures. Il était présidé par le roi.

M. le baron de Behr est arrivé hier à Bruxelles, venant de Londres, avec des dépêches pour le gouvernement qui contiennent, dit-on, la réponse à la dernière note envoyée à la conférence de Londres au sujet du péage de l'Escaut.

Le général Van Halen est aussi arrivé à Bruxelles, venant de Londres, où il s'était rendu de l'Espagne.

Le correspondant de Bruxelles de la *Gazette d'Augsbourg* représente les dernières propositions faites par la Belgique à la conférence, comme propres à satisfaire aux réclamations légitimes de toutes les parties. La Hollande est bien plus intéressée à voir augmenter la part de la Belgique dans la dette qu'à posséder un territoire qui sans renforcer l'état à l'intérieur, et sans augmenter sa véritable puissance, augmente sa population de 400,000 habitans qui ont montré pour elle une aversion des plus prononcées.

La Belgique évite le morcellement et l'affaiblissement de sa nationalité qui en résulterait, mais la confédération germanique y gagne bien davantage. Elle obtient une frontière militaire sur la Meuse, avantage que les traités de 1815 ne lui ont pas même procuré. Ses droits sur le territoire sont reconnus de la manière la plus formelle et sans aucune réserve, sa position est même plus favorable qu'elle pourrait l'être, si la Hollande possédait le territoire. Car le roi de Hollande n'est nullement tenu de donner à la confédération germanique d'autres positions militaires que la citadelle de Luxembourg. Personne ne peut la forcer à remettre Venloo à la confédération ou à lui permettre d'établir d'autres positions sur la Meuse.

Le courrier de cabinet Grouwels est parti avant-hier au soir pour Londres à l'issue du conseil des ministres, dans lequel on s'est occupé de la discussion du rapport qui sera lu après-demain à la Chambre des Représentans par M. le ministre des affaires étrangères.

Si nos informations sont exactes, l'expédition de ce courrier se rapporte à la question des péages sur l'Escaut dont on propose le rachat à la suite des réserves qui ont dû avoir été faites par M. Van de Weyer, lorsque celui-ci a dé-

Heureusement Sidi Coggia mourut, et je devins l'esclave de Fatime; alors elle s'expliqua ouvertement; mais je ne pouvais céder à ses desirs sans l'épouser, car la loi musulmane m'aurait puni de mort, ni l'épouser sans changer de religion: c'était ce que me demandait Fatime. J'aurais été riche, j'aurais hérité avec elle de tous les biens de Coggia et je l'avoue, Marie, que la tentation aurait été plus forte que n'est voulu notre curé; mais je t'aime et j'aime mes enfans Fatime me dit: — Emmène-moi dans ton pays, et là tu m'épouseras.

Je lui répondis que j'étais marié; que dans mon pays il n'est pas permis d'avoir deux femmes; mais il ne m'est pas permis de faire comprendre cela à une Africaine et à une musulmane; elle me dit que je dédaignais son amour, que j'oubliais que j'étais son esclave; elle n'avait, en effet, qu'à dire un mot, qu'à faire un signe, et c'était fait de moi. Je voyais que ses yeux s'animaient, que ses mains tremblaient de colère; si elle jetait un cri, j'étais perdu, si elle me désignait à ses serviteurs, tu n'avais plus de mari, nos enfans plus de père... Je promis plus que je ne peux tenir, je fis un serment dont il faut que tu acceptes la moitié: c'est à toi de voir si j'ai racheté ma vie trop cher. Alors, nous vendimes les terres, les esclaves, les chevaux; nous rassemblâmes les bijoux et l'or cachés dans les vieilles citernes; nous achetâmes un bâtiment fin voilier, séduisimes à prix d'or quelques matelots, et nous voilà.

Quand il fut achevé, il prononça quelques mots en arabe; et la personne qui l'accompagnait et qui, accroupie sur le plancher, paraissait dormir, se leva tout d'un coup; elle se débarrassa de son burnou; c'était Fatime, plus belle que les heures du prophète; plus resplendissante de perles et de diamans que les princesses des Mille et une Nuits. La fille Coggia portait sur elle, comme Bias, toutes ses richesses; elle avait dans sa main un coffret incrusté de nacre et d'ivoire, qu'elle ouvrit pour faire luire aux yeux de Marie les sequins de Venise mêlés aux pièces d'or du sultan.

La femme du matelot, éblouie de ses richesses nouvelles pour ses yeux restia quelques momens indécise; puis remarquant la beauté singulière de la jeune Africaine :

— Non, dit-elle, non; elle est trop belle.

Plus prompt que l'éclair, Michel se précipita sur Marie; il ferma sa bouche avec un mouchoir; il lie ses mains et s'empara de ses enfans.

Marie, lui dit-il, je comprends que tu refuses le partage que je t'offre, et j'avais prévu ce qui arrive; mais j'ai promis de ne pas abandonner cette femme qui pour moi a quitté son pays, qui m'a confié sa vie et sa fortune, et dont l'amour me permet de revoir mes enfans. Il ne m'est pas possible de reculer avec honneur, car Fatime ne peut plus retourner parmi les siens. Adieu donc, Marie; je te regretterai, quoique je

claré, qu'il était autorisé à signer le traité final de la Confédération.

Ce courrier est attendu de retour dans la matinée de mardi prochain. (Commerce.)

On assure qu'aussitôt la décision des chambres, décision dont le sens pacifique ne peut-être mis en doute, de nombreuses permissions seront accordées aux ouvriers et compagnards appelés sous les drapeaux. La réserve serait même renvoyée tout entière dans ses foyers. On ferait ainsi droit aux nombreuses réclamations des populations industrielles et agricoles, qui vroient avec effroi approcher l'époque de la reprise des travaux, étant privées de leurs meilleurs soutiens, des bras les plus actifs.

Hier a eu lieu le concours de réception de deux locomotives de même puissance, l'une du grand maître Stephenson, portant le n. 270; l'autre de l'atelier de la rue du Renard, atelier de Bruxelles, qui en est à son début, portant le n. 1. La commission d'examen se composait de : MM. Teichman, inspecteur-général; Masuy, directeur-général du chemin de fer; Cabry, Poncelet, Ranghenot, de Bavai, Jamar, ingénieurs. Le poids à remorquer était de 100,000 kilogrammes de fonte, armés sur seize waggons. La distance de Bruxelles à Malines a été parcourue par le St-Michel en 54 minutes, et par la machine de Stephenson, en 57 minutes. Le retour s'est effectué avec la machine belge en 50 minutes, et avec la machine anglaise en 58 minutes 1/2; les deux machines travaillaient sous la pression de 50 livres. On regarde comme un succès bien remarquable de voir la première locomotive sortie d'un atelier qui débute, l'emporter d'autant sur les locomotives du premier faiseur. (Fanal.)

Hier, l'élégante locomotive le St-Michel, partie de la station de Bruxelles, à 11 heures du matin, a ramené le convoi d'Anvers; à 5 heures, avec la plus grande facilité. Les changemens et simplifications, introduits dans son système paraissent constituer des améliorations notables, qui ne tarderont pas à être adoptées par les autres constructeurs, l'industrie en sera redevable aux habiles ingénieurs de l'établissement du Renard, dont cette Tre. locomotive donne une très-haute opinion du talent et de l'ouillage. (Courrier.)

Bruxelles, le 17 février. Société des Fonds Publics. — (2 heures.) — La réunion est très nombreuse. On compte beaucoup d'étrangers venus ici pour s'assurer par eux-mêmes de l'état de choses politiques et de la tranquillité de la capitale. Une partie des nouvelles que nous donnons plus haut sort de texte aux conversations. Il est généralement admis que les propositions du gouvernement seront adoptées à une grande majorité. Les cours sont à peu près comme la veille, les transactions peu actives.

Voici la cote, Fonds de l'Etat 5 p. c. 98 1/2, 4 p. c. 89 1/2 P., 3 p. c. 68 1/2. Société Générale titres en nom fl. 765 P., certificats au porteur émission de Paris 1615 A.; Société de Mutualité 1082 50 1081 25 (108 1/4 1/8) P., Actions-Réunies 550 (55) P., Canal de la Sambre à l'Oise 1010 (101). Société de Commerce 1490 (119) A. L'actif espagnol est plus faible, par suite de la baisse de Londres, le cours de Paris n'est pas connu. On cote 17 A.

LIÈGE, LE 18 FÉVRIER.

Dans un article du traité de commerce, récemment conclu entre la Hollande et la Prusse, nous lisons que le gouvernement prussien autorisera la construction d'un chemin de fer destiné à relier la Prusse à la Hollande, si le gouvernement de ce dernier pays se montre disposé à établir un rail-way qui mette la Hollande en communication avec la Prusse. La disposition de cet article n'aura pas échappé à l'attention de notre gouvernement qui, sans doute, ne négligera rien pour que nous arrivions à la frontière prussienne avant la Hollande. Nous aimons donc à croire qu'il fera pousser les travaux avec la plus grande activité, de ce côté-là, et qu'on ne perdra plus en tâtonnemens et en essais au temps précieux. Les tracés et les plans sont achevés et approuvés. L'adjudication de la construction d'un pont sur la Meuse doit avoir lieu le 20 de ce mois. Les travaux commenceront simultanément sur les deux rives; de grands obstacles restent à vaincre. Mais M. Nothomb est jeune et actif; il est parfaitement secondé par les agents de son administration, et nous comptons sur lui et sur eux pour mener à une fin aussi prompte que possible les grands travaux qui vont s'exécuter sous leur direction.

voie bien que tu mets la jalousie et peut-être ta vanité au-dessus de la vie de ton mari et de tes enfans.

Il prit ses deux fils dans ses bras, il fit un signe à Fatime et se dirigea vers la porte. Quand Marie vit s'évanouir la vision dorée, quand elle vit celui qu'elle aimait emporter ses enfans qui pleuraient et lui tenaient les bras, elle fit un effort vigoureux, brisa les liens qui retenaient ses poignets, et suffoquée par les sanglots, elle s'empara de son plus jeune fils qu'elle mit instinctivement dans les bras de Fatime. — Elle avait accepté. — La pauvre maison voisine de celle de l'abbé romain fut abandonnée et le ménage oriental, jaloux d'une paix et d'un repos que les comères de Marseille ne lui aurait pas laissés, monta, quelques jours après cet arrangement, sur son vaisseau algérien, et, selon les vœux de Michel, gagna une des îles verdoyantes de l'Archipel, Melchior, autrefois Lesbos; là les diamans et l'or du vieux Sidi Coggia furent échangés contre des terres où croit l'olivier de Minerve. Michel envoya tous les ans vendre son huile à Marseille et vit comme un riche négociant entre sa femme et sa libératrice. Par un bonheur assez rare, les deux femmes s'aiment et ne se jalouent pas. De la part de Marie peut-être une expiation des mauvaises pensées qu'elle avait à l'endroit du marguillier de Saint-Laurent, au moment de l'arrivée de Michel, c'est une suite de ses préjugés religieux, elle obéit à sa rivale qui est favorisée du prophète, puisque Marie a deux enfans, tandis qu'elle même est stérile.

Cette anecdote, dont l'authenticité nous est prouvée à son analogie autrefois dans le temps féérique des croisades; on raconte en effet qu'un certain comte Louis de Gleichen quitta sa femme et ses enfans pour aller combattre les infidèles; il fut fait prisonnier, et la fille du sultan devint amoureuse de lui; elle lui proposa de briser ses fers s'il consentait à l'épouser et de l'emmener avec lui en Europe. Le comte, aussi loyal que le matelot provençal, avoua qu'il était déjà marié; mais le désir de la liberté lui fit tout promettre. Il partit avec la jeune fille, arriva à Venise, de là à Rome, où le pape, touché du dévouement de la musulmane, accorda au comte de Gleichen les dispenses nécessaires pour garder ensemble ses deux femmes.

Ce mariage singulier a donné lieu en 1744 et 1745 à une controverse assez vive entre les savans allemands. Un conseiller de cour de Falkenstein vint l'autorisation donnée par le pape, et par conséquent le mariage. Le savant Jean-Zacharie Gleichmann fit alors paraître une *Apologie de la princesse turque qui épousa le comte Louis de Gleichen après l'avoir détournée de l'esclavage*. Quoi qu'il en soit, on voit encore dans un couvent d'Erfurth le tombeau du comte de Gleichen; il y est représenté couché entre ses deux femmes. Pour le matelot Michel, il n'a point demandé de dispenses à Rome. MARIE AYCARD.

Sur la demande adressée au gouvernement par M. John Cockerill à l'effet d'obtenir un sursis, et renvoyée à l'avis de la cour d'appel de Liège, celle-ci a nommé MM. les conseillers Dechamps et Stas pour commissaires, et les créanciers ont été convoqués pour le 15 avril prochain. L'éloignement de plusieurs intéressés a obligé de fixer un terme de deux mois à cette convocation.

Le bilan déposé par M. Cockerill indique

Un actif de	Fr.	17,794,729 25 c.
Un passif de	»	12,084,195 70 c.

Ce qui offre un boni de 5,710,533 55 c. auquel il faudrait ajouter d'après les indications du bilan la somme de 2,402,740 10 c. pour supplément d'actif sur divers articles qui seraient portés au-dessous de leur valeur; en sorte que l'actif offrirait un excédant total de 8,113,273 65 c.

Il convient cependant de faire remarquer que ces chiffres ne peuvent être que très-approximatifs: car le bilan a été arrêté au 30 juin 1858, c'est-à-dire il y a plus de six mois, et dans cet intervalle, les chiffres, tant pour le passif que pour l'actif, ont dû subir d'importantes modifications. Pour que la situation soit présentée aux créanciers avec toute l'exactitude désirable, il sera nécessaire de la rectifier et de la compléter; ce travail peut être fait avant l'époque de leur réunion.

En répondant à ceux qui font au ministère un grief du déploiement formidable de forces militaires, échelonnées sur la frontière, l'Indépendant disait, il y a quelques jours, que l'augmentation considérable de l'effectif de l'armée, sa concentration, sa réorganisation presque complète, étaient la conséquence obligée de l'adresse de la chambre. Cela est vrai. Mais qui a provoqué cette adresse belliqueuse? N'est-ce pas le ministère lui-même en plaçant dans la bouche du roi un mot qui ne pouvait être interprété que dans un sens belliqueux? Si ce mot n'avait pas été dit, il est probable qu'on ne se serait pas flatté d'un chimérique espoir; il est probable que l'adresse, tout en exprimant un vœu sincère, aurait été plus pacifique. Le gouvernement ne doit donc pas rejeter sur la chambre la responsabilité des armements qui ont été faits et des dépenses énormes qu'ils ont entraînés pour le pays. Le ministère a été trop loin; il a commis une imprudence, une faute. Qu'il sache donc franchement la reconnaître, car il y aurait peu de générosité de sa part à la nier. Si le gouvernement a fait plus qu'il ne pouvait faire, les chambres, de leur côté, n'ont fait que ce qu'elles devaient faire.

M. le ministre des travaux publics a demandé depuis un mois qu'on lui envoyât, dans un bref délai, le projet complet des ouvrages à exécuter pour la dérivation de la Meuse. C'est ce que nous avons appris par la publication du procès-verbal d'une précédente séance du conseil communal. On pouvait déjà s'étonner à bon droit que l'administration se fût laissée prévenir par une semblable demande, et qu'elle ne se fût pas hâtée, aussitôt après le succès de ses démarches auprès du gouvernement et des chambres, après l'octroi presque inespéré d'un subside considérable, d'adresser au ministre des plans et des projets, que l'on devait croire préparés depuis fort longtemps, puisque pendant plus d'un an ils ont été élaborés, révisés, modifiés, remaniés dans tous les sens, et qu'ils ont été examinés et discutés par différentes commissions successives. Ce n'est pas la faire preuve, on voudra bien nous permettre de le dire, d'une diligence louable et utile en toute chose, mais que l'importance de l'objet, et l'urgence d'une résolution fixe, rendent encore plus nécessaire; ce n'est pas non plus répondre à l'accueil que le gouvernement et les chambres ont fait à nos demandes, par un empressement qui doit les disposer beaucoup à l'avenir à nous accorder de nouvelles faveurs.

Mais il y a plus. On dit qu'à l'heure qu'il est, le collège des bourgmestre et échevins, que l'affaire paraît concerner exclusivement, puisqu'il ne s'agit plus que de l'exécution d'une mesure adoptée en principe par le conseil, n'a pas même encore satisfait à la demande du ministre des travaux publics, malgré une invitation répétée de celui-ci. On ne s'explique pas en vérité un tel retard, lorsqu'on songe à la nécessité de procurer à tant de bras qui sont ou qui seront bientôt inactifs, une source abondante de travaux, lorsqu'on touche déjà au moment où ces travaux devront, dans l'usage et d'après les règles de leur nature, être mis en adjudication. Entre une administration chargée des intérêts d'une localité, importante si l'on veut mais composée de 27 personnes pour s'en partager le soin, et le ministre sur lequel repose la direction de tous les travaux publics du royaume, et qui de plus doit supporter sa part du fardeau, bien lourd à cette époque, des affaires politiques, la comparaison du zèle et de l'activité que celle-là et celui-ci déploient dans leur sphère respective, est loin, qu'on nous permette de le dire encore avec la franchise qui nous caractérise, d'être favorable à la première: elle l'engagera, nous l'espérons, à prévenir le blâme que de nouvelles lenteurs ne manqueraient pas de jeter sur sa conduite en cette circonstance.

Ordre du jour des séances du conseil communal, mercredi 20 et samedi 25 février à 5 heures du soir.

1° Continuation de la discussion du budget de la ville pour 1859.

2° Délibération de la fabrique de Ste-Foi, relative à l'acceptation d'un legs fait par Jacques Eléron.

On assure que les résolutions définitives du gouvernement, qui seront portées demain à la chambre des représentants, consistent en un projet de loi semblable au fond à celui qui fut voté en 1851, et d'après lequel le roi serait autorisé à signer le traité définitif de séparation.

L'article unique de la loi de 1851 était ainsi conçu: « Le roi est autorisé à conclure et à signer le traité définitif de séparation entre la Belgique et la Hollande, arrêté le 15 octobre 1851 par les plénipotentiaires des cinq grandes

puissances réunies en Conférence à Londres, sous telles clauses, conditions et réserves que Sa Majesté pourra juger nécessaires ou utiles dans l'intérêt du pays. » (Indép.)

Deux proclamations ont été répandues hier dans les rues de Bruxelles, la première est en français, c'est un appel à l'armée belge et porte pour titre:

*Nous sommes vendus mais nous ne sommes pas encore livrés.*

Cette proclamation provoque directement à l'insubordination et à la révolte dans le passage suivant:

« Vos devoirs de militaires sont respectables, mais il en est de plus sacrés.

« Issus du pays, vous ne cessez de tenir au pays. Avant d'être soldats, vous êtes Belges, avec le caractère de citoyens libres..... Vous qui formez la partie la plus énergique de la population, vous resteriez impassibles, l'arme au pied devant la destruction de notre honneur et de notre nationalité que la lâcheté des uns et la trahison des autres veulent nous infliger. »

L'autre proclamation s'adresse au peuple et est écrite en flamand dans un style des plus exaltés, en prodiguant insultes sur insultes aux souverains dont les plénipotentiaires ont formé la conférence de Londres. (Commerce.)

L'autorité a cru devoir prendre de grandes mesures militaires à l'occasion de la communication que le ministre des affaires étrangères doit faire mardi aux Chambres. Indépendamment des renforts que notre garnison vient de recevoir, plusieurs mille hommes seront cantonnés autour de Bruxelles; le 7<sup>e</sup> régiment de ligne qui se trouve à Anvers a été prévenu de se tenir prêt à se porter sur Bruxelles au premier signal. (Idem.)

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le ministre de la guerre a fait acheter 2,500 chevaux anglais.

Nos renseignements nous permettent de dire que le fait est complètement inexact, et qu'aucun marché n'a été conclu pour une quantité plus ou moins grande de chevaux de cette espèce. (Indép.)

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères croit devoir porter, dès-à-présent, à la connaissance des personnes qui se sont mises ou qui croiraient devoir se mettre sur les rangs pour l'obtention de la place d'agent de change vacante, près de la bourse de Bruxelles, par le décès de M. Libotton, qu'en exécution de l'arrêté royal du 22 avril 1856, qui a institué un nouveau mode de nomination des agents de change et courtiers, des dispositions ont été prises pour la réunion, à l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant, d'une commission chargée de faire passer un examen, et de délivrer, le cas échéant, les certificats de capacité requis, aux candidats qui se présenteront.

Cette commission sera, conformément à l'arrêté, composée de six membres, dont deux à désigner par la chambre de commerce, deux par le tribunal de commerce et deux par la chambre syndicale des agents de change et courtiers. Les intéressés seront informés des jours et heures de ces réunions.

On croit devoir rappeler ici que, d'après le règlement de la bourse de Bruxelles, en date du 30 juin 1851, encore aujourd'hui en vigueur, les agents de change et courtiers nommés peuvent cumuler l'une et l'autre fonction. (Moniteur.)

On écrit de Constantinople, le 25 janvier;

Avant-hier, le palais de la Porte est devenu la proie des flammes pour la troisième fois depuis trente ans. On attribue ce sinistre à l'imprudence d'un employé subalterne. Le premier ministre et son harem ont eu beaucoup de peine à sauver leur vie.

Quelques journaux allemands avaient assuré que M. le général Skrzynecki avait donné sa parole d'honneur de ne pas quitter l'Autriche. Il paraît même que cette assertion se trouvait dans une note adressée au gouvernement belge par M. le prince de Metternich. M. le général Skrzynecki vient d'écrire à cet homme d'état, pour démentir cette imputation, et il nous a fait prier de donner de la publicité à sa lettre.

En voici le texte: *A Son Altesse M. le prince de Metternich, etc., etc.* Bruxelles, 15 février 1859.

J'ai déjà répondu, dans une lettre à M. le ministre des affaires étrangères de Belgique, à l'imputation qu'il a plu à Votre Altesse de diriger contre moi dans sa note de janvier adressée au cabinet belge. Je n'ai pu hésiter à le faire par le *démenti le plus formel*, et j'ai lieu de croire qu'il en a été donné communication à M. le chargé d'affaires d'Autriche.

Peu disposé à mettre mon nom dans les journaux, je me serais borné à cette démarche, si la presse, surtout celle qui passe pour être dirigée par les inspirations du cabinet de Vienne, n'avait répété l'assertion calomnieuse jusqu'à me forcer de parler.

Je mets votre altesse au défi de prouver que je me sois jamais lié envers le gouvernement autrichien par une parole d'honneur. On me l'eût fait donner par écrit, sans doute; et si non, elle pourrait être attestée par le témoignage de quelque homme consciencieux. Dans l'un ou l'autre cas, présentez la preuve de votre assertion, et, à l'instant, je retourne en Autriche.

Mais, je le répète, rien de semblable n'existe, ni ne saurait exister. Lorsqu'en 1851, l'hospitalité me fut accordée dans les états allemands de l'Autriche, je pus consentir à la condition expresse de m'y maintenir tranquille. C'est-à-dire, de n'y prendre part à aucune menée contre le gouvernement. Mais, Polonais, je ne pouvais, je ne devais, pour aucune considération personnelle, lier ma parole et mon avenir envers une puissance qui, de concert avec les ennemis auquel la Providence a permis que ma patrie fut pour un temps livrée, viole chaque jour à son égard, et en dépit de son propre intérêt, toutes les lois divines et humaines; s'attaquant avec une égale animosité à la religion, aux vestiges des institutions, aux coutumes, et jusqu'au langage national.

En 1852, à l'occasion du désir que j'exprimai d'aller aux eaux de Carlsbad, la police autrichienne essaya de m'imposer des conditions; je les repoussai avec indignation, et dans une lettre que j'eus l'honneur d'adresser à Votre Altesse, je demandai à quitter l'Autriche sur-le-champ. Délivré de ces entraves, je consentis à rester. M. le maréchal Maison, ambassadeur à Vienne, qui, sur ma demande, avait préparé mes passeports pour la France, me dit, peu de temps après à Carlsbad, que Votre Altesse l'avait assuré que *mon humeur* était passée, et que, sans doute, je n'insisterais plus. Ce fait est facile à vérifier. Il prouve à lui seul que j'étais libre de m'aloigner.

Si, en me rendant à l'appel de Sa Majesté le roi des Belges, j'ai cru devoir, à regret, partir secrètement, ce n'est point, comme il a plu à vos organes de le dire, que je me sois fait l'instrument de je ne sais quel comité central, mais parce qu'il m'était prouvé que ma liberté serait gênée en ce cas, ainsi qu'on avait tenté de le faire dans des occasions moins graves. *L'Humour*, qu'à son tour, le cabinet autrichien

a manifestée, en apprenant mon départ, et qui l'a fait descendre à ma calomnier, prouve assez que je ne m'étais point trompé.

J'ai l'honneur d'être, Prince, de votre altesse, Le très humble et très-obéissant serviteur, (Signé) le général SKRZYNECKI. (Indép.)

COUR D'ASSISES. — Revue de la semaine.

C'est lundi qu'ont commencé les séances du premier trimestre de 1859; la cour était composée de MM. Crossée, président, Deschamps, Schaezen, Thonus et Stas, conseillers. M. Lecocq, substitut du procureur-général, siégeait au fauteuil du ministère public.

La première affaire, soumise au jury, offrait peu d'intérêt. La femme Albot était accusée d'avoir volé des brodequins appartenant à un cordonnier habitant la même maison qu'elle. Les dénégations de cette femme, qui avait toujours été d'une irréprochable probité, appuyées de quelques déclarations de témoins, ont amené son acquittement.

Mardi comparaisaient les frères Didier de Romsée, accusés d'avoir, avec préméditation et guet-à-pens, fait des blessures à Bauduin Lempereur, et d'avoir occasionné, à ce dernier, une incapacité de travail personnel de plus de vingt jours. Le jury, en écartant les circonstances aggravantes, a déclaré les accusés coupables, et la cour, sur l'intervention de la partie civile, les a condamnés à 15 mois de prison et à 550 frs. de dommages-intérêts.

La séance de mercredi a été marquée par une condamnation capitale prononcée contre Marie-Anne Doyen, fille de boutique, demeurant à Herstal, que le jury a reconnue coupable de l'infanticide qui lui était imputé. Les mutilations horribles faites à l'enfant, et l'opinion des hommes de l'art qui affirmaient que ces violences avaient causé la mort, laissaient peu de chances de succès à la défense, que M<sup>e</sup> Delmarmol a présentée néanmoins avec un zèle et un talent incontestables.

Le nommé Closset et l'épouse Goffinet, de Verviers, ont à leur tour été condamnés jeudi, à cinq ans de réclusion, pour avoir fait, sous serment, un faux témoignage, à l'audience du tribunal correctionnel de Verviers. Les déclarations unanimes de six témoins dignes de foi, ne laissaient aucun doute sur la culpabilité de ces accusés.

L'audience de vendredi a été employée au jugement de deux affaires. Dans la première, il s'agissait d'un vol de 600 francs commis au préjudice de son maître par Marie-Eve Ramakers, servante à Liège. Les aveux de cette fille et les circonstances atténuantes que la cause a révélées, engagèrent la cour à ne condamner l'accusée qu'à deux années d'emprisonnement en vertu de l'arrêté de 1814, qui permet de transformer la peine infamante de la réclusion en un simple emprisonnement, lorsque les circonstances sont atténuantes, et que le préjudice causé n'excède pas 50 francs. Nous croyons savoir qu'il y a pourvoi en cassation de la part du ministère public contre cet arrêt de la cour d'assises, pour fautive application de la disposition que nous venons de citer.

A cette cause succéda celle de Lambertine Robert, accusée d'avoir volontairement donné la mort à un enfant dont elle venait d'accoucher chez les époux Pirotte, de Liège. L'incertitude qui résultait de la déclaration des médecins, sur la question de savoir si les violences dont le cadavre de l'enfant portait les traces, avaient été faites avant ou après la mort, a engagé le jury à prononcer un verdict d'acquiescement sur la question principale. Mais une question subsidiaire d'homicide par imprudence ayant été posée par la cour, le jury l'a résolue affirmativement, et Lambertine Robert a été condamnée à deux années d'emprisonnement.

Aujourd'hui commencent les débats de l'affaire Pailhe et Trippaerts. Cette procédure, présentant des circonstances assez remarquables, nous nous proposons d'en donner une analyse un peu longue, lorsque le jury aura prononcé ce qui n'aura probablement pas lieu avant mardi 19.

CONCERT AU BÉNÉFICE DES INDIGENS.

Ce n'est qu'un concert d'amateurs, irez-vous?... je ne le pense pas... Cependant c'est pour les pauvres... Hé bien, je pourrai y aller quelques instans, sauf à quitter si je m'ennuie... C'est dans ces dispositions, sans doute, qu'une partie du public nombreux et brillant qui encombrait samedi la salle de la société d'Emulation, s'y était rendue. Mais, hétons-nous de le dire, personne n'est sorti, car depuis long-temps nous n'avions pas eu de soirée musicale aussi remarquable.

La paimie appartient sans contredit à M<sup>lle</sup> L...y, pour le talent avec lequel elle a chanté: d'abord la partie de *Valentine* du beau duo du 4<sup>e</sup> acte des Huguenots, puis le grand air de *Torquato Tasso* de Donizetti. Sa voix n'a peut-être pas beaucoup de volume, mais elle a une étendue et une pureté vraiment rares, les notes les plus hautes comme les plus basses, les roulades les plus difficiles, les trills les plus fins, elle a tout fait avec la plus grande facilité, aussi a-t-elle été chaque fois couverte d'applaudissemens. M<sup>lle</sup> G... a chanté en cantatrice achevée l'air du sultan Mizapout de *l'Ambassadrice*, elle en a surtout parfaitement vocalisé la fin.

M. W... a dit la partie *Marcel* du duo des Huguenots, puis un air *De morte Ah-Vieni*, de Donizetti, avec une chaleur, une perfection rares chez un amateur. Cet air de Donizetti, ainsi que celui chanté par Madame L...y, nous ont confirmé dans l'opinion que nous avions émise sur le maestro italien, à propos d'Anna Bolena; car nous y avons retrouvé plusieurs souvenirs de cet opéra.

M. P... a chanté avec goût et sentiment deux romances: *Prière à Marie* et *Monseigneur l'a défendu*; nous avons regretté qu'on les eût placées à la fin du concert, au moment où l'on est distrait par le départ de plusieurs dames.

Un solo de trompette à piston a été exécuté par M. Vanhosen; inutile de parler encore du talent de ce professeur.

Deux très-jolies valse, exécutées par l'excellent orchestre des redoutes, ont terminé la soirée.

Les concerts ont été très-peu nombreux cet hiver; mais il paraît que la qualité doit nous en dédommager; du moins le programme de celui annoncé par M. *Wanson fils* est bien fait pour séduire tous les amateurs, à part le plaisir que l'on éprouve toujours à montrer l'intérêt que l'on porte à un jeune compositeur, notre compatriote.

On assure que M. Tardivel s'est arrangé de manière à se trouver à Liège jeudi, et à faire paraître une seconde fois les Bayadères sur notre scène. Il paraît aussi qu'Albert, le 1<sup>er</sup> ténor, et M<sup>lle</sup> Javerick, la forte chanteuse de Bruxelles, viendront donner prochainement une représentation de la *Juive* au bénéfice de notre régisseur, M. Francis; les autres rôles seront remplis par MM. *Alerme*, Hermann et M<sup>me</sup> Humbert.

Le carnaval n'était pas encore terminé, malgré le commencement du Carême; une foule de masques parcourait hier soir nos rues; il y avait au bal du théâtre, une affluence vraiment extraordinaire pour un dimanche de Carême. Les bals des faubourgs avaient aussi attiré un grand nombre de masques.

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 15 FEVRIER.

**Naissances :** 5 garçons 8 filles.  
**Décès :** 2 garç., 2 filles, 1 homme, 6 femmes, savoir :  
 Guill. André Denis, employé pensionné, âgé de 65 ans, rue Féronstrée, époux de Jne. Polis. — Margte. Drion, âgée de 78 ans, journalière, faub. Ste-Walburge, veuve de Hubl. Riga. — Albne. Margte. Em. Debonniver, âgée de 73 ans, s. prof., veuve de Jacq. Jh. Velez, rue Vinave-d'Isle. — Marie Eliath, Ernelle, âgée de 67 ans, blanchisseuse, rue Frère-Michel. — Jne. Riner, âgée de 54 ans, s. prof., rue St-Séverin, épouse de Pierre Fritz. — Marie Marie Falcant, âgée de 57 ans, Journalière, rue des Croisiers. — Marie Anne Adélaïde Donnea dit-Donnay, âgée de 54 ans, sans profession, rue St-Remy, épouse de Adolphe Joseph Fontaine.

**Mariages :** 2, entre, savoir :  
 Jean-Joseph Daubresse, capitaine d'artillerie, à Charleroi et Marie-Louise Larcher Dauhcourt, sans profession, Hors-Château. — Barthélemi Prulière, rentier à Clermont-Ferrand, France, et Marie-Elisabeth Heinen, sans profession, sur Avroy.

**Décès :** 2 garçons, 2 filles, 3 hommes, 1 femme, savoir :  
 Jean-Antoine Levêque, domestique, âgé de 68 ans, rue derrière St-Martin, veuf de Marie-Catherine Jacquemart. — Charles-Joseph Forgeur, ouvrier en tabac, âgé de 57 ans, faubourg Ste-Marguerite, époux de Marie-Anne-Marguerite Bourdouxhe. — Paul-Hubert Robert, armurier, âgé de 21 ans, faubourg St-Laurent, célibataire. — Anne Marie War-notte, journalière, âgée de 25 ans, domiciliée à Haccourt.

**ANNONCES.**

On A PERDU, vendredi entre midi et une heure sur la route de Coronmeuse, à Liège, UN PAQUET DE PAPIERS, portant le nom du propriétaire. Récompense à qui les remettra rue Salamandre n° 467. 152

UNE BONNE D'ENFANT, sachant coudre, blanchir et repasser, peut se présenter au bureau du Politique.

**A VENDRE** la MAISON, n. 150, au faubourg de Ste-Marguerite. S'adresser au notaire PARMENTIER. 150

Un JEUNE HOMME, candidat en sciences, sachant le Flamand, ayant quelques heures de loisir pendant la journée, désire les utiliser en donnant des leçons, à des prix modérés, chez lui ou en ville, sur la langue Française, Latine et Grecque, Histoire, Géographie et Mathématiques, etc. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n° 57-474.

**A VENDRE**

**DE GRÉ A GRÉ**  
**QUATRE PETITES MAISONS**  
 NEUVES ET EN BON ÉTAT,  
 portant les N° 7, 9, 11 et 15, ayant chacune un beau jardin, sise à Liège, Outre-Meuse, en Gravioule, en lieu dit Ruelle des Jardins.  
 S'adresser pour tous renseignements ultérieurs, au notaire BOULANGER. 167

**A VENDRE DE GRÉ A GRÉ**  
**UNE MAISON,**  
**AVEC JARDIN,**  
 ET  
**une autre plus petite,**  
 Attenant l'une à l'autre et pouvant être réunies, sises à Liège, près de l'Hôtel du Gouvernement. On peut les acquérir ensemble ou séparément.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège. 103

**A VENDRE**  
**UN**  
**BEAU BILLARD**  
 En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

Le MERCREDI 20 février 1839, à 10 heures, le notaire PAQUE adjugera définitivement, en son étude, rue Souverain-Pont, sur la mise de 20,000 francs,

**UNE MAISON**  
 avec deux caves, écurie, four et 59 ares de jardin et cotillage, située à Fragnée, n° 875, quartier du Sud à Liège, joignant à la Ruelle dite Vieux-Mayeur et à MM. Francotte et Mouton.  
 CETTE PROPRIÉTÉ, dans un endroit très-salubre, contigue au Rivage de la Meuse, à proximité du pont projeté sur cette rivière et de la station du chemin de fer, convient pour une maison de campagne ou tout établissement quelconque.  
 Il y aura grande facilité pour le paiement du prix.

**A VENDRE**  
 UNE BONNE  
**Maison de Commerce.**

SISE A LIÈGE, RUE ST-SÉVERIN, N. 682.  
 Prix payable avec grande facilité.  
 S'adresser au notaire PAQUE. 163

**Vente publique.**

LUNDI et MARDI 1<sup>er</sup> et 2 MARS 1839, à 10 heures du matin, Mr. M. B. Renwart, en qualité de tuteur de M. L. D. Stassart, quittant la ferme qu'il occupe à Fize-le-Marsalle,  
**Y FERA VENDRE PUBLIQUEMENT,**  
 PAR LE NOTAIRE FRANCKEN,

**BEAU MOBILIER**

QUI LA GARNIT,  
 consistant en 17 Chevaux, 18 Bêtes à cornes; 51 Cochons; 150 Bêtes à laine; Chariots, Charrettes, Tombereaux, Charrues, Herses, Rouleaux, Instrumens de Grange, Ton-neaux, Balances, Pommes de terre et autres objets.  
**A CRÉDIT.**  
 Le premier jour, on vendra les chevaux, vaches et atti-rails de labour.  
 Et le 2<sup>e</sup> les autres objets. 166

**AVIS**

**SURENCHÉRIR.**

Par acte de VENTE préparatoire avenu devant Maître FLECHET, notaire à Warsage, le 5 FEVRIER 1839,

**IL A ÉTÉ ADJUGÉ**  
**divers Immeubles,**

DONT LE DÉTAIL SUIT, SAVOIR :  
**COMMUNE DE NEUFCHATEAU.**  
 1<sup>o</sup> 69 ares 75 centiares (16 v.) de TERRE, dite Thier de Houteux, tenant au chemin et à M. le comte de Hamal, pour une somme de Fr. 910 00  
 2<sup>o</sup> 61 ares 4 cent. (14 v.) de TERRE dite Bleanc Bonnier, tenant à Lambigon et aux enfans Smalt, pour 1000 «  
 3<sup>o</sup> 59 ares 4 cent. (11 v. g. 10 p.) de TERRE dite Lougnehaye, à Mauhin, tenant au chemin à M. le comte de Hamal. 1400 «  
 4<sup>o</sup> 4 Pièces de TERRE (1 b. 11 v.) ne formant qu'un ensemble au lieu dit Fosse du Loup, contenant 155 ares 11 cent., tenant à M. Lejeune et autre. 4500 «  
 Ces quatre pièces sont louées pour 155 fr. an-nuellement.  
**COMMUNE DE BOMBAYE.**  
 5<sup>o</sup> 26 ares 15 cent. (6 v.) de TERRE en Reg-ge, tenant à Brouwers, et à la juridiction de Warsage. 970 «  
 6<sup>o</sup> 26 ares 15 cent. (6 v.) de TERRE au lieu dit Terre Malles, tepant à Crépers et la V<sup>o</sup> Tous-saint Leers. 750 «  
 7<sup>o</sup> 577 ares 16 cent. (4 b. 6 v. g. 10 p.) de TERRE dite Tord Bonnier, tenant à M. le baron de Branchart, et M. Auguste Francotte. 10,000 «  
 Cette pièce est louée pour 452 fr. 50 c.  
**COMMUNE DE BERNEAU.**  
 8<sup>o</sup> 60 ares 10 cent. (15 v. g. 5 p.) au lieu dit Win-gasberg, tenant à M. le Gressier et M. Bertho. 1950 «  
 Aux termes dudit acte, toute personne solvable peut su-renchérir d'un 20me, tout ou partie desdits immeubles, en en faisant la déclaration devant ledit notaire FLECHET, avant le 24 février 1839 à midi. 164

**VENTE DE BESTIAUX**  
 ET  
**Attirails de Labour.**

MERCREDI 27 FEVRIER 1839, à une heure de relevée, Le sieur Noël HAVELANGE cessant l'exploitation de la ferme de Mde. la veuve Raick, à Tilleur,  
**Y FERA VENDRE PAR LE NOTAIRE BIAR,**  
 UN  
**Beau Cheval Hongre**  
 De 5 ans, 9 vaches pleines, dont 6 près de véler, deux co-chons gras, deux chariots, un tombereau, un crible, char-rues, rouleaux, herses, traits, chaînes, harnais et autres attirails de labour; une quantité de mannes de pommes de terre et de bettraves. — A 8 mois de crédit. 165

**ASSURANCE**  
 CONTRE  
**INCENDIE.**

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,  
 ÉTABLIE A LIÈGE,  
 ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES  
**CONTRE INCENDIE,**  
 LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.  
 S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 5 heures de relevée.  
 Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 144

VILLE DE LIÈGE.

**ETABLISSEMENT INDUSTRIEL. — AVIS.**  
 Le sieur J. Vanderjeught demande l'autorisation d'établir une petite forge dans une pièce du rez-de-chaussée de sa maison, située rue St-Jean-Baptiste, n° 25-735.  
 Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.  
 A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 15 février 1839.

**BOURSES.**

PARIS, LE 16 FEVRIER.

5 p. c. . . . .	78 70	Mutualité. . . . .	—
4 p. c. . . . .	—	Act. Réunies. . . . .	—
5 p. c. . . . .	110 95	6. c. d'Anvers. . . . .	—
Act. de la Banque. 2600		Dette active. . . . .	19 5/8
Oh. de la v. de Par. 1165		Passive. . . . .	—
Emp. belge. . . . .	100	Emp. romain. . . . .	100 1/4
Soc. générale. . . . .	—	Naples. . . . .	99 05
B. de Belg. . . . .	560	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 14 FEVRIER.

5 1/2 consolidés. . . . .	92 5/8	Différées. . . . .	8 7/8
Empr. 1832. . . . .	99 1/2	Passives. . . . .	3
Hol. Dette active. . . . .	54 3/4	RUSSE. . . . .	—
Portug. 5 p. c. . . . .	56 1/4	BRESIL. . . . .	79 5/8
Id. 5 p. c. . . . .	22 5/8	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854. . . . .	19 1/2		

AMSTERDAM, LE 15 FEVRIER.

Dette active. . . . .	54 1/2	Espagne. Ardoin. . . . .	17 9/16
5 p. c. . . . .	100 5/4	D. diff. 1850. . . . .	—
Billet de chang. . . . .	26 9/10	» » 1835. . . . .	—
Synd. d'am. . . . .	94 11/16	» » Passive. . . . .	4 7/8
» 5 1/2 1/2. . . . .	79 1/4	Portugal. E. 5 1/2. . . . .	—
Soc. de Commerce . . . . .	173 7/8	Naples. Cert. Fal. . . . .	—
Ch. de fer. d'Amst. . . . .	—	Russe. H. et Comp. . . . .	105 5/8
» de Rotterdam. . . . .	—	» 1823-1826. . . . .	105 1/2
» de Londres. . . . .	—	» C. c. Hope. . . . .	99
Prusse L. 1852. . . . .	—	» Ins. gr. liv. . . . .	70 3/4
Autriche. Métall. . . . .	105 7/8	Pologne. L. 500 fl. . . . .	—
Bresil. Emp. . . . .	79		

ANVERS, LE 16 FEVRIER.

Anvers. Dette act. . . . .	105 5/4	A Prusse. Em. à Berl. . . . .	—
» Dette diff. . . . .	50	Naples. Cert. Fal. . . . .	95
Emp. de 48 milli. . . . .	98 1/4 et	A. El. R. Levée 1832. . . . .	100 1/4
» de 50 milli. . . . .	89	P. Cert. à A. 1854. . . . .	99 5/8
Hollande. Det. act. . . . .	—		
» Rente rem. . . . .	—		
Autriche. Métalliq . . . . .	107 1/4		
Lots de fl. 100. . . . .	—		
» fl. 250. . . . .	478		
» fl. 500. . . . .	830		
Polog. Lots fl. 500 . . . . .	120 1/2		
» fl. 500 . . . . .	137 3/4		
Bresil. E. L. 1854. . . . .	—		
Espagne. Ardoin. . . . .	17 1/2 et		
Dette passive 1854. . . . .	—		
» différée. . . . .	5 1/4		
Danemarq. E. Not. . . . .	95 5/8		
Dito à L. . . . .	74		

BRUXELLES, LE 16 FEVRIER.

Dette active 9 1/2 . . . . .	52 5/4	A Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	98 1/2	Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—	Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 milli. . . . .	89 1/2	Mutualité. . . . .	108
Id. de 37 mil. . . . .	68 1/8	A S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1832 (4). . . . .	87	P. Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	765	Act. Réunies. . . . .	55
Emp. de Paris. . . . .	1615	Bornage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	119	Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	—	Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	101	A Lits de Fer. . . . .	109
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	Luxembourgeois . . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	96	P. Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	—	Herve. . . . .	—
Fleuu. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	—	Ch. de B., M. et B. . . . .	—
Sclessin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	—	Holl. Dette active. . . . .	—
Levant du Fleuu. . . . .	120	A Losrenten inserit. . . . .	—
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq . . . . .	107 1/8
Sars-Longscham. . . . .	—	Naples. C. Falcon. . . . .	—
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoin. . . . .	17 5/8
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chateleineau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—	Bresil. E. de Roth. . . . .	—
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	100

VIENNE, LE 8 FEVRIER.

Métalliques 5 p. c. . . . .	107 1/4.	— Actions de la Banque,	
-----------------------------	----------	-------------------------	--

Imprimerie de J.-B. Nœcker, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.